

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 22 février 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS-006-15752/24/BM**

### **■ Attribution d'une subvention à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne pour l'organisation de la manifestation Innov'actions 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°6070 83027**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne, compte parmi les grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain. De par sa renommée, l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique, l'école participe à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) sur notre territoire.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR définies dans l'Agenda du développement économique approuvé le 30 juin 2022. Elles contribuent à la promotion de l'innovation et au renforcement du lien entre ESR et monde économique. En effet, l'école qui héberge le Centre de Microélectronique de Provence accueille une diversité d'acteurs : enseignants, étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne sollicite la participation de la Métropole pour la manifestation Innov'actions 2024 sur le thème : « sport et numérique : vers une expérience améliorée » qui se déroulera du 21 au 23 février 2024. L'enjeu de la thématique territoriale autour du sport (du sportif et sa pratique à la structuration territoriale et la réception d'événements tels les jeux olympiques) est une priorité de l'action en vue de la préparation et de l'accueil sur le territoire métropolitain des prochains jeux olympiques d'été.

L'objectif de cette manifestation, soutenue par la Métropole depuis 2016, qui rencontre un réel succès auprès des étudiants, est de proposer aux étudiants en fin de parcours académique (en Master) l'élaboration sur trois journées d'une expérience collaborative. Ils devront imaginer des projets d'open-innovation autour d'un enjeu social et sociétal en lien avec les axes de développement ancrés sur le territoire.

Cette expérience permet de sensibiliser les participants à l'innovation technologique, tant dans son volet économique (recherche de nouveaux marchés dans les cours de marketing), que collaboratif (création collective avec les étudiants partenaires de PEPITE Provence, programme de promotion de l'entrepreneuriat étudiant innovant) ou méthodologique.

Cette manifestation concerne l'intégralité de la promotion de troisième année de l'École des Mines ainsi que les partenaires de PEPITE, Aix-Marseille Université, Science Po et IMT Business School, soit plus de 110 élèves concernés.

L'action se déroule sur 3 phases successives :

A partir d'un cadrage scientifique de la thématique donnée et après identification de problématiques en lien avec les chercheurs et les start-ups, un travail est réalisé sur l'émergence d'une idée. A cette première étape individuelle succèdent des méthodes d'idéation collaborative.

La promotion des idées permet de les clarifier pour présenter les usages à des accompagnateurs industriels, chercheurs, étudiants et invités.

Une preuve de concept transdisciplinaire prend la forme d'une réalisation partielle ou simulée qui démontre la faisabilité de l'idée. Leurs propositions sont évaluées par un jury sur des critères liés à l'aspect inventif et original, au réalisme et à la viabilité de la solution envisagée.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subvention N-1	Subvention demandée	Budget prévisionnel & co financeurs	Montant proposé
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne MGDIS 6070	Innov'actions 2024, le thème : « sport et numérique : vers une expérience améliorée » à Gardanne campus Georges Charpak Provence	Du 21 au 23 février 2024	8 650 €	9 000 €	18 000 €  Etat/Fonds propres : 9 000 €	<b>9 000 €</b>  Soit 50% du budget prévisionnel

Après instruction, il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 9 000 euros à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation susvisée et par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, avec effet rétroactif pour cette manifestation qui a débutée avant le présent Bureau, et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Où le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'inscription de l'action proposée par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne dans les orientations de l'Agenda du développement économique de la Métropole ;
- La contribution de cette action au développement de l'entrepreneuriat étudiant.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne pour l'organisation de la manifestation Innov'actions 2024 pour un montant total de 9 000 euros.

### **Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne.

### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 657382.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE